Abbé Bernardin de MATHAN
Curé de Saint-Etienne de Fécamp

AU PAYS CAUCHOIS,
UN CHRÉTIEN FIDÈLE
DANS LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE

JEAN BUCAILLE

1735 - 1793

SYNDIC DE THIOUVILLE

ILLUSTRATIONS DE
M. AUGUSTE MARTIN

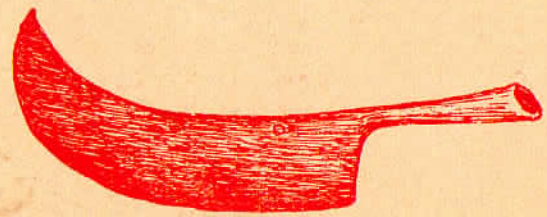

FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1963

Abbé Bernardin de MATHAN
Curé de Saint-Etienne de Fécamp

AU PAYS CAUCHOIS,

UN CHRÉTIEN FIDÈLE

DANS LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE

JEAN BUCAILLE

1735 - 1793

SYNDIC DE THIOUVILLE

FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1963

Imprimatur
Rouen, 25 janvier 1963
Ph. MALANDRIN
VIC. GEN.

Ce travail, je tiens à le proclamer, n'est qu'un résumé de l'ouvrage solidement documenté, que consacra à Bucaille, un ancien curé de Thiouville, Monsieur l'Abbé Grèverend, mort en 1951, Curé-Doyen d'Auffay. C'est sous sa conduite que je voudrais vous présenter :

Le cadre du drame,
La victime, sa famille, ses amis,
Les acteurs du drame,
Les témoins du drame,
Le drame lui-même,
et, enfin, les suites de ce drame,

m'efforçant de dégager les grandes lignes et les caractères essentiels de cet événement douloureux.

Je ne citerai aucune référence : toutes les sources sont données dans le travail très consciencieux de l'Abbé Greverend, publié chez Bossuet, à Paris, en 1930, avec une belle lettre de Monseigneur de la Villerabei, disant, entre autres choses : « Un jour venant, nous connaîtrons peut-être de semblables bouleversements, puissions-nous rester à la hauteur de nos aînés ».

Ce drame de Thiouville est également évoqué par l'Abbé Cochet : *Les Eglises de l'Arrondissement d'Yvetot*, et par l'Abbé Pinel : *L'Eglise d'Héricourt-en-Caux*.

Il est aussi résumé dans une plaquette publiée à Yvetot, par M. Basset, arrière-petit-fils de Bucaille, d'après la précieuse tradition familiale.

Ancien curé de campagne moi-même, je suis heureux de mettre à l'honneur un laboureur de ce beau Pays de Caux, et d'évoquer en même temps une belle figure sacerdotale, celle d'un excellent curé de campagne du vieux temps.

⁂

LE CADRE DU DRAME

THIOUVILLE ET SES CADRES SOCIAUX

A 4 kilomètres au Sud d'Ourville-en-Caux, sur le plateau ondulé qui s'étend entre la vallée de la Durdent et les ramifications de la vallée de Valmont, loin des grand'routes, semblable, en apparence, à tant de nos villages cauchois, avec ses fermes aux talus, — chez nous on les appelle des « fossés » — aux talus plantés de hêtres, Thiouville égrène ses maisons, ses jardins, ses cours, au long d'une route presque rectiligne. Sur cet axe, sensiblement Nord-Sud, viennent se greffer les routes qui mènent aux villages voisins, et, au Sud, tendant vers l'Ouest, au « Bout de la Ville » — on disait autrefois : au « Chouquet » — le chemin qui débouche sur la plaine après avoir donné accès à plusieurs fermes, dont celle du drame.

Par une barrière située à côté et en retrait de la maison d'habitation, on accède dans la cour, un herbage, selon l'habitude du Pays de Caux, planté de pommiers et dans lequel sont dispersés les bâtiments agricoles. Les hêtres des « fossés », outre qu'ils fournissent à la ménagère les « bourrées » nécessaires, abritent pommiers et toitures des vents du plateau, des vents de la mer qui n'est à vol d'oiseau qu'à 16 kilomètres.

Cour, dépendances, habitation semblent demeurées ce que Jean Bucaille a connu et aménagé avec amour. Dans la maison à étage, aux cinq fenêtres de façade, exposées plein Sud, subsistent, et la porte ornée de l'escalier, et la cheminée à trumeau de la salle, marquées comme la façade par l'époque Louis XVI, temps de la construction de la maison.

Abrité par un bâtiment bien vieilli, le puits que notre héros avait fait creuser, a gardé sa margelle de larges pierres tendres. Il fallait un cheval pour actionner la mécanique, aujourd'hui disparue, qui servait à « tirer » l'eau du puits au moyen d'un seau qui pouvait contenir environ 70 litres.

Le décor du village n'a sans doute guère plus changé que celui de la ferme. Au carrefour formé par la route d'Ourville et celle qui, de Normanville gagne Ancourteville en passant près du château alors habité par

LA MAISON DE BUCAILLE

Guillebert, le seigneur du pays, se dressait l'église dédiée à Saint Waast, qui, selon l'Abbé Cochet, aurait été l'apôtre de cette plaine. Du XIV[e] siècle, elle a gardé, avec la piscine aujourd'hui incluse dans la sacristie, les fenêtres du chœur au curieux appareillage de pierre dessinant des fleurs de lys. Certes quelques façades neuves, quelques élargissements du chemin, quelques ruines aussi, traces de chaumières abandonnées marquent aujourd'hui ce chemin par lequel Bucaille s'avançait vers l'église, dont avec son curé, il a, au prix de nombreuses démarches, fait reconstruire le clocher. Un peu de plus, et nous le verrions venir, salué par tous amicalement : il a l'estime et la confiance du pays, il les mérite. La paroisse qui avait compté 90 feux en 1738, en avait une centaine en 1789. Elle ne manquait « pour être profitable, que d'être mise en valeur par l'industrie » notera le syndic dans le cahier des doléances de sa paroisse pour les Etats Généraux. Les chiffres suivants illustrent sa remarque : en 1852, Thiouville comptait, au dire de l'Abbé Cochet, 767 habitants, il en restait 319 en 1954.

La paroisse appartenait alors au Doyenné de Fauville pour l'administration religieuse, et au bailliage de Cany pour les administrations civile et judiciaire. Aujourd'hui, commune du canton d'Ourville, paroisse du Doyenné d'Ourville également, Thiouville est desservi par M. le Curé d'Ancourteville-sur-Héricourt.

Sur ce territoire vivait à la fin du XVIII[e] siècle une population de laboureurs, d'ouvriers de culture, de tâcherons saisonniers ; cette communauté humaine avait ses cadres marqués naturellement par cette interpénétration du sacré et du profane, de l'ecclésiastique et du civil qui était alors de règle.

Maître Guillebert, le seigneur, occupe alors, après ses parents, l'ancien château des d'Herbouville, Sires de Thiouville. Il a le souci de ses prérogatives, mais il veut les exercer pour le vrai bien de la paroisse, par exemple, quand il préfère Pierre Tocques à Delahaye pour occuper la place de trésorier de fabrique vacante en 1786. Détail peut-être, mais qui a son importance : les trésoriers de fabrique sont chargés d'administrer le temporel de la paroisse, le bien d'Eglise, et c'est là que nous verrons jaillir ici-même, la première étincelle de la flambée révolutionnaire à Thiouville.

En 1774, pour succéder à deux curés qui n'avaient sans doute guère exercé par eux-mêmes le ministère paroissial, Thiouville reçut comme curé : Jean-Charles Taude qui avait laissé au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, où il avait fait ses études cléricales, la réputation d'un clerc ingénieux, pieux et affable. Né au Havre, en 1738, il avait, grâce à une bourse, fait au collège de sa ville natale de solides études secondaires. Vif et impétueux, il sait cependant se dominer, il saura être silencieux, discret et réservé. Bon pasteur, il donne, du haut de la chaire, à ses ouailles, une nourriture substantielle, il sait percer à jour les menées ténébreuses des semeurs d'ivraie, et pour écarter de son troupeau, la discorde et le désordre, il n'hésite pas à recourir à l'autorité civile, en laquelle, en 1790, il a encore confiance.

Lorsque l'on exigera de lui le serment condamné par le Pape et par l'Archevêque de Rouen, pas un instant ce bon prêtre ne songera à le prêter : la fermeté de sa doctrine le signale aux autorités qui exigeront son remplacement ; ses paroissiens sont prévenus, les prêtres qui pourraient venir prendre la place des vrais pasteurs sont indignes de la confiance des fidèles. S'il a, par souci de la paix, la délicatesse de s'effacer devant le successeur que, sans aucun pouvoir, les autorités municipales lui ont donné, il a d'avance tracé leur devoir de vrais chrétiens. Profitant de cette patience, le jureur multipliera les vexations, si bien que le curé doit renoncer à célébrer la messe dans son église : il la dira chez Bucaille, ce qui, un jour aura de lourdes conséquences. C'est sans doute avec l'aide de certaines autorités de Cany soucieuses de sa sécurité, que l'Abbé Taude obtint un passeport lui permettant de s'embarquer à Saint-Valery et de trouver en Angleterre, puis à Maëstricht, avec la sécurité, les rigueurs de l'exil ; il ne pourra d'ailleurs garder longtemps avec sa paroisse, le faible lien d'une maigre correspondance. Fixé à Rouen à son retour d'exil, amnistié en 1803, il fut appelé en 1811 à reprendre sa place à Thiouville même, où deux curés successifs n'avaient pas pu rétablir la concorde et la paix. La cure d'Ourville récompensera, en 1822, les efforts de ce vrai curé qui mourut en 1829, âgé de 91 ans, n'ayant jamais évoqué le drame de Thiouville, ne laissant aucune note sur ces événements tragiques, ayant eu pour paroissiens à Thiouville, des complices des assassins de 1793.

L'Eglise de France, le diocèse de Rouen en particulier, comptaient alors un nombreux clergé : les petites paroisses elles-mêmes avaient curé et vicaire. C'était le cas de Thiouville où, à son arrivée, l'Abbé Taude avait trouvé en la personne de l'Abbé Viret, un vicaire dévoué, aimé des paroissiens. Comme son curé, le vicaire avait refusé de prêter le serment schismatique. Obligé de quitter Thiouville, il passe... « dans la clandestinité », échappe à toutes les recherches, même à Rouen ; après un séjour en Angleterre, il fut à son retour, nommé curé de Cleuville, à 2 kilomètres de Thiouville.

LA VICTIME DU DRAME

JEAN BUCAILLE, SA FAMILLE, SES AMIS

Né à Thiétreville, le 22 novembre 1735, baptisé dès le lendemain, ayant eu pour parrain son oncle, l'Abbé Pierre Bucaille, vicaire à Thiétreville, notre héros appartenait à une de ces familles solidement établies sur la terre normande, et non moins fortement enracinées dans leur foi chrétienne, qui avaient la fierté de donner au Seigneur et à son Eglise, leurs fils pour le sacerdoce. La famille Bucaille comptait plusieurs prêtres, et c'est la nièce d'un prêtre, Marie-Anne-Angélique Saint-Requier, que Jean Bucaille épouse, le 9 novembre 1767 à Thiouville. Au jour de leurs fiançailles, — et le fait doit être signalé, car il devait être rare à cette époque imprégnée de jansénisme — ils communièrent ensemble.

C'est sur son bien qu'il s'installe à Thiouville en 1765, dans cette ferme du hameau du Chouquet, — on dit aujourd'hui le Bout de la Ville — qui abritera son foyer, et qui sera le théâtre de sa mort héroïque. Une maison d'habitation avec ses dépendances, une cour de « 3 acres » plantée de pommiers, 27 acres de terres de labour constituent le domaine dont il est véritablement le maître, et qu'il améliorera par son travail. Il fait construire une maison nouvelle, en accord avec les exigences sanitaires de l'époque. Il a soin aussi, pour avoir une eau plus saine que celle qu'entreposent en réserve, citernes et mares, de faire creuser un puits ; en bon exploitant cauchois, il renouvelle son plant de pommiers, choisissant sans doute avec soin, et selon les données d'une précieuse expérience, les entes dont les fruits, brassés ensemble, lui assureront le cidre de qualité que le « Maître » aimera offrir à ses hôtes...

Bref, c'est une saine gestion, une gestion de père de famille que celle de ce laboureur qui adjoint au travail de sa terre, un commerce de bestiaux.

Six enfants viennent peupler et égayer le foyer des époux Bucaille : un fils, cinq filles :

Marie-Anne-Angélique, née en 1769 ; Suzanne-Marie-Anne, née en 1772 ; Jean-Baptiste, né en 1773 ; Marie-Rose-Julie, née en 1775 ; Catherine-Victoire, née en 1776 ; Justine, née en 1778.

Il n'est pas, hélas, ici-bas, de bonheur parfait : le 3 novembre 1779, mourait la mère de ces six enfants, suivie de près par deux de ses filles : Marie-Rose et Suzanne.

En 1783, le 29 juillet, en l'église de Thiouville, Bucaille épouse en secondes noces Léonarde Aubrée, de la paroisse Saint-Gilles-de-la-Neuville. Agée de 46 ans, elle se dévouera pour tenir le foyer, pour achever l'éducation des quatre enfants qui restent.

Malgré la méfiance native du Normand en général, et du Cauchois en particulier, pour le « horzain », les Thiouvillais ne tardèrent pas à faire de ce chrétien fidèle, de ce laboureur consciencieux, honnête et compétent, une des autorités du pays. Trésorier de fabrique sur le plan religieux, élu également syndic, sur le plan civique et professionnel, il sera à même de rendre à sa paroisse, au village, de précieux services. Paroissien fidèle il aime à entretenir avec son curé et avec le vicaire, de solides relations d'amitié renforcées par le travail qu'ils mèneront ensemble à bien pour restaurer l'église paroissiale. Soucieux de voir gérer dignement les intérêts de la paroisse, Bucaille veille au choix des trésoriers de fabrique : il payera un jour le choix de Pierre Tocques au détriment de Delahaye qu'en conscience il ne juge pas digne de cette mission.

Notre héros n'est pourtant pas un partisan irréfléchi du statu quo, et du maintien, sans changements ni adaptations d'un ordre social, d'une organisation civile qui ont fait leur temps. Sa sagesse et sa prudence, si elles ne l'empêchent pas de voir les défauts et les faiblesses, l'empêcheront du moins de vouloir détruire la vieille machine sous prétexte d'enlever

sable et graviers qui paralysent et font grincer ses rouages usés. La convocation des Etats-Généraux de 1789 amènera le syndic à diriger la rédaction du cahier de doléances de sa paroisse, et à exposer ainsi ses idées sociales et politiques.

Sur le plan financier, il voulait une répartition plus équitable des charges sur les trois classes de la nation, et, signe des temps, il verrait volontiers : « qu'on obtienne des communautés religieuses, l'abandon au profit de l'Etat, des fiefs qu'elles possèdent, dont le plus grand nombre vient de la libéralité de nos rois, et de nos anciens Ducs ». N'avait-il pas essayé d'obtenir que le Chapitre de Rouen fasse diminuer les exigences de son fermier des dîmes, au profit de la restauration de son église ? Il n'a sans doute pas oublié l'échec de sa tentative.

L'Etat a besoin de fonctionnaires, mais n'y en a-t-il pas en excédent ? n'y aurait-il pas intérêt à supprimer bien des sinécures inutiles et coûteuses ? Si tel était déjà l'avis de Bucaille et de ses collègues, il leur semble cependant qu'il serait utile de créer l'emploi gratuit de juge de paix, pour traiter sans frais les menues affaires. Ironie du sort, le premier titulaire de ce poste pour la région de Thiouville, sera l'un des grands responsables du massacre de Bucaille.

Pour l'agriculture « qui souffre des entraves qui la gênent » il faudrait tenir compte de la valeur des terres dans la répartition des impôts afin d'éviter que « l'incapacité du cultivateur rendant certaines terres moins productives que celles qui les environnent, ne vienne à charge à ceux qui cultivent mieux dans les environs ». On voit poindre là l'idée des répartiteurs municipaux, qui, elle aussi sera reprise et exploitée.

Sévère aux cultivateurs incapables, Bucaille sait être charitable et compatissant envers les souffrances de la pauvreté « il ne paraît point que le fermier qui perçoit les dîmes pour les gros décimateurs, ait été chargé de subvenir aux besoins des pauvres... » note-t-il, dans son cahier de doléances. Quant à la fameuse gabelle, à l'injustice et aux abus auxquels donne lieu la perception de cet impôt sur le sel : « les commis de la gabelle renversent la saumure qui leur paraît être de trop, si bien qu'il n'est plus possible d'avoir un baril de harengs » (nous ne sommes pas loin de Fécamp !).

La comparaison des cahiers de doléances de plusieurs paroisses voisines avec celui de Thiouville, permet à M. l'Abbé Grèverend de souligner la part prise par Bucaille à sa rédaction, et de mettre en évidence les particularités de ce travail du syndic. Celui-ci a su, en effet, éviter aussi bien l'adulation du pouvoir et des possédants, que la démagogie et le sans-gêne.

Homme de bien, soucieux de justice et d'ordre, Bucaille s'efforce d'obtenir le respect des lois, la réparation des injustices. Pourquoi donc fut-il suspect ? Comment, jouissant de la confiance de ses concitoyens, Bucaille est-il devenu un ennemi public ? Ce n'est pas une question de... « marché noir » ; on l'avait bien naguère accusé de ne pas déclarer tout

LE PUITS
creusé par les soins de Bucaille

son revenu, on ne l'accusera pas de stocker des grains ni de refuser de fournir à la réquisition. La dénonciation des manœuvres entreprises contre le bien d'Eglise est le point de départ de l'affaire : on fera peut-être de lui un « aristocrate », on n'en fera pas un « affameur ». Les Archives départementales de la Seine-Maritime conservent l'accusation fondamentale de ses ennemis : « Il se contente d'assister à une basse-messe dite par un prêtre non assermenté » ...il ne prend aucune part à l'office schismatique du curé constitutionnel. C'est, noir sur blanc, l'horrible clameur du 23 avril 1793 : « la messe ou la mort ! ».

A côté de cette figure si équilibrée, dans la famille Bucaille, se détache, magnifique de courage, de fidélité, de respect filial, la fille du syndic : Marie-Anne. Le récit du drame nous permettra d'admirer la présence d'esprit de cette véritable Véronique, apportant elle aussi, en face d'une populace déchaînée, à l'innocente victime, le précieux réconfort de son affectueuse délicatesse, et de son tranquille courage. Jusqu'à son dernier jour, elle gardera le souvenir de son père, le culte de sa mémoire : nous verrons ce que nous lui devons pour la connaissance du drame de 1793.

Les amis de Bucaille étaient dignes de sa confiance, de son amitié : c'est Riard, modeste épicier de village, que la crainte de perdre des clients ne détournera ni de son devoir de chrétien, ni de sa fidèle amitié : s'il sauve sa vie, il perd ses stocks de marchandise, lors du pillage de sa boutique, mais il n'ira pas lui non plus, à la messe de l'intrus. C'est Bréard, qui, le 23 avril 1793, périra sous les coups des mêmes assassins, c'est Pierre Tocques, c'est Troude, bons chrétiens eux aussi qui, avec le curé fidèle, l'Abbé Taude et son vicaire l'Abbé Viret, sont les amis de notre héros. ils sont bien de la même race.

LES ACTEURS DU DRAME

Ceux que nous appelons ici les acteurs, ce ne sont pas ceux qui jouent un rôle, ce sont ceux qui agissent, qui « font » le drame, les principaux responsables.

Ils ont noms :

Vincent, Curé constitutionnel.
Duchemin, Juge de Paix.
Legros, Officier de la Garde Nationale.

A ces noms, il faut ajouter ceux de pâles comparses peut-être, mais d'acteurs encore quoique de second plan :

Le Vezier et Roger, successivement maires de Thiouville.
Gallais, leur secrétaire.
Delahaye, enfin, cultivateur et trésorier de fabrique.

VINCENT.

Il nous est pénible, mais « magis amica veritas », de mettre au premier rang, un prêtre : le curé constitutionnel de Thiouville. Son attitude a été telle pendant et après le drame, qu'il nous faut bien reconnaître sa part très large de responsabilité.

Vicaire à Sainte-Hélène-Bondeville, il prête, à la suite de l'Abbé Le Bas, son curé, le 24 février 1791, publiquement, le serment de fidélité à la Constitution, « en tout ce qui n'est pas contraire à la foy, et à l'authorité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ». Mais, soucieux de ne pas connaître les difficultés et les privations dont étaient menacés ceux qui avaient juré avec restriction, il se débarrasse de ses scrupules primitifs, et, le 2 juin, jour d'Ascension, il prête le serment pur et simple de fidélité à la constitution.

L'élection à la cure de Thiouville fut la récompense civile de ce serment : dès le 24 juin, il prend la place de l'Abbé Taude, et signe son premier acte de baptême comme curé de Thiouville. A peine en place, il multiplie à l'adresse du curé légitime, les vexations, tout lui est bon pour cela : exigences pour des réparations au presbytère, saccage du jardin, vexations au vicaire resté fidèle à son curé. Les plaintes de fidèles à ce sujet sont confirmées involontairement, mais nettement, dans le rapport que la Municipalité adresse à Messieurs les Administrateurs du Département de la Seine-Inférieure en date du 16 juillet 1791. C'est lui, Vincent, qui introduit le loup dans la bergerie, en faisant nommer, en 1792, Duchemin, trésorier de Fabrique. Il y gagnera d'ailleurs, d'être élu, à Normanville pour représenter le district de Cany aux élections à l'Assemblée Nationale.

Le départ pour l'exil du curé légitime ne lui suffit pas, le vicaire fidèle, Viret, rôde encore dans les environs, et la meilleure partie de la paroisse échappe à l'influence du curé élu. Nous verrons à l'œuvre ce singulier personnage, à la fois curé et officier municipal, aux jours tragiques du drame. Loin de s'opposer aux déprédations, aux meurtres, il y assistera, cela se fera « à son instigation », rapporte Riard. L'Abbé Cochet peut écrire : « le malheureux curé constitutionnel, *cause de tout le mal*, assistait au dernier acte du drame, armé d'un fusil, il poussa l'impudence jusqu'à en placer le canon menaçant sous la gorge de la fille de Bucaille qui s'était jetée sur son père, et le tenait embrassé ».

Le drame achevé, il aura l'audace de rédiger sur le registre de la mairie, l'acte suivant :

« L'an 1793, an II de la République Française, le mercredi 24 avril, nous, Nicolas-Louis-Aimable Vincent, curé et officier public de la commune de Thiouville..., sur l'avis qui nous a été donné par Duchemin, juge de paix et officier de police de ce canton, que Jean Bucaille a été tué le jour précédent, environ l'heure de midi, dans une émeute qui a eu lieu le même jour.

« D'après cette déclaration, j'ai rédigé le présent acte signé avec moi... »

Ce triste morceau de style administratif confirme la sévérité de M. Grèverend sur ce personnage. Le souci de la vérité oblige à rappeler qu'il a du moins refusé de livrer ses lettres de prêtrise, ce qui lui valut d'être interné sur l'ordre de Siblot, représentant du peuple, à Anvéville d'où, Dupont, autre représentant, le fera sortir le 13 Vendémiaire An III ; Il est alors, pour peu de temps, maître d'école, puis il disparaît, ne laissant ni adresse, ni regrets.

DUCHEMIN.

Basile Duchemin était en 1790 un jeune chirurgien de 31 ans, fixé depuis 4 ans à Thiouville. Ce bref délai ne lui donnait alors ni le droit de voter, ni celui d'être élu. Peu importe, malgré les protestations, il est élu maire. Attaqué, il se défend activement, essaye d'impressionner Manoury, délégué par le Département pour enquêter sur les élections de Thiouville, à la suite de la plainte de l'Abbé Taude, de Bucaille, de Tocques, de Riard... Il n'obtient qu'un demi-succès : l'administration semble redouter ce personnage très remuant, et qui a des relations. Les élections ne seront pas annulées, Duchemin ne sera plus maire, mais derrière le faible Le Vézier, les autres élus pourront poursuivre leur sinistre besogne.

La Fabrique ne saurait à ses yeux, continuer à gérer, avec le curé, les biens de l'Eglise. Toutes les astuces seront bonnes pour la séculariser, en la faisant passer sous le contrôle de la municipalité. Mais le Directoire Départemental lui donne tort en 1791, et « interdit à la municipalité de s'immiscer à l'avenir dans l'administration des biens de fabrique ».

Rester sur cet échec, Duchemin n'en est pas capable, il aura sa revanche, dût-il dénoncer à la Convention l'incivisme de son curé qu'il accuse de refuser de lire au prône une adresse de l'Assemblée Nationale aux Français, puis d'avoir, au 15 août 1790, donné les titres d'Eminence et de Monseigneur à « Monsieur Larochefoucauld, Archevêque de Rouen ». Les réclamations peuvent dormir dans les cartons, qu'importe, elles sont là, prêtes à sortir.

L'arrivée de Vincent lui apporte un précieux concours : ce singulier curé fera de Duchemin un trésorier de fabrique. Curé et juge de paix se valent, complices pour établir le désordre dans le pays, ils se complètent. Le juge de paix tolèrera le caractère religieux dont Vincent a soin d'envelopper son action, moyen plus sûr, en Pays de Caux, surtout à cette époque, d'arriver à ses fins, qu'un anticléricalisme brutal. Ce magistrat improvisé a, lui aussi, gravement manqué à son devoir en laissant massacrer Bucaille et Bréard. Nous verrons qu'en réalité il n'a pas laissé mais qu'il a fait massacrer ces deux hommes. Le Conseil Général de Cany lui-même stigmatise « l'insouciance qu'il a montrée dans l'origine de cette affaire » ce qui « doit le faire suspecter ».

Lui aussi, Duchemin, disparaîtra après l'An IV ; son père est mort, rien ni personne ne retient au pays ce sinistre juge de paix qui doit craindre l'heure de la vraie justice.

LEGROS.

Ce propriétaire, qui exploite son propre bien, jouit d'un revenu qui égale au moins trois fois celui de Bucaille, mais, son écriture le prouve, c'est un tempérament mal équilibré. Dans des conditions normales, maintenu par les cadres sociaux, il aurait été un agité, peut-être un agitateur, en tous cas, par contrainte et par force, il serait resté un homme honorable. Les circonstances qui troublent les esprits et qui font craquer les cadres vermoulus d'une société qui n'a pas eu l'énergie de réagir contre ses faiblesses, et de se réformer elle-même, vont faire de lui un assassin.

La fraude fiscale n'est pas faite pour l'effrayer, elle fera de lui l'homme de main de ceux dont l'action va lui épargner les conséquences fâcheuses de sa fraude. Notable, il siège au Conseil de Thiouville, juge et accusé, il sera bien placé pour obtenir l'indulgence dont il a besoin, mais, avec son honneur, il a perdu sa liberté. Arrivé depuis peu à Thiouville, il s'est employé à se créer des sympathies « quelques seaux de cidre, quelques pièces de viande... sont de puissants attraits sur certaines personnes », signale l'Abbé Taude. Ces « œuvres chéries » (id.) décident les électeurs, comme en 1793, elles agiront en faveur de l'émeute. Grâce à elles, il crée l'atmosphère favorable aux projets de ses complices, de ceux qui, dans l'ombre, le stimulent. Homme d'action, il se prêterait mal aux travaux parlementaires : on ne le met pas en avant lors des élections de Normanville, mais il est officier de la Garde Nationale, et c'est dans l'action, à Thiouville même, qu'il va donner sa mesure.

Sous l'influence de Duchemin, de Vincent, et de son tempérament, il s'avéra capable des pires violences ; mais, après coup, il est capable de remords et de crainte, réfugié à Yvetot après le drame, il est inquiet, il le laisse voir et mérite cette réponse : « il y sera en sécurité comme les autres, s'il n'a rien à se reprocher ».

Après ces « premiers rôles » citons quelques comparses, complices des précédents par leur inaction, ou par leur silence.

Les deux maires successifs : Le Vézier, puis Roger, sont des instruments dociles qui craignent pour leur sécurité personnelle et ne cherchent aucunement à protéger les victimes. Ils sont docilement suivis par le secrétaire Gallais.

Delahaye, évincé comme trésorier de Fabrique en 1786, réussit à y parvenir en 1787. « Cet intellectuel incompris, d'une souplesse insinuante, d'une certaine dextérité de plume, donnera sa mesure dans la municipalité révolutionnaire et assouvira sa soif de vengeance », note M. Grèverend qui le signale siégeant au Conseil de Fabrique en 1806.

LES TÉMOINS DU DRAME

Ce sont ceux qui, de près ou de loin, ont suivi les péripéties de ce drame : Autorités supérieures du District ou du Département, gendarmes, Garde Nationale.

Un bref résumé des pages consacrées par l'Abbé Grèverend à faire revivre les faits avec les données fournies par les dossiers d'archives, voudrait indiquer les attitudes de chacun, essayer de souligner les responsabilités qui incombent à ceux qui n'ont pas pu, ou qui n'ont pas su, ou qui n'ont pas voulu intervenir pour sauver les vies menacées.

LES AUTORITÉS DE CANY.

Les termes ont changé, le bailliage de l'Ancien Régime est devenu le district, mais, si les « aristocrates » ont disparu, ou se cachent, il demeure, au chef-lieu des hommes d'ordre, soucieux de maintenir la paix entre les citoyens, de protéger les vies et les biens. Il y a aussi, à côté d'eux et avec eux, des sectaires, des trublions, qui s'efforceront au contraire d'agir dans un sens opposé, ne craignant pas de paralyser l'action salutaire des autorités responsables.

Les moyens à leur disposition sont limités : la parole, les conciliabules, les écrits remplaceront trop facilement l'action, mais la bonne volonté du plus grand nombre paraît réelle. N'oublions pas non plus que nous sommes en terre normande : prudence et sapience n'y sont pas de vains mots !

L'étude détaillée de chacun des personnages ferait sans doute retrouver parmi ces autorités d'anciens receveurs de dîmes ou de revenus ecclésiastiques, d'anciens intendants seigneuriaux, d'anciens clercs de justice ou de bazoche, tous gens marqués par une certaine connaissance du droit ou de la chicane, par une certaine envie aussi, et par le souci de ne pas perdre les avantages acquis dans la ruine de l'ancien ordre de choses.

L'attitude de Pierre Reusse, maire de Cany, après l'infâme mascarade qui s'était déroulée le 1er octobre 1791, dans sa ville, illustre cette affirmation. Malheureusement, ni cet exemple, ni les conseils de modération, de respect des droits de chacun n'auront d'influence sur les excités de Thiouville. Ces dispositions qui sauvèrent sans doute la vie de l'Abbé Taude en lui facilitant l'obtention de son passeport, ne s'accompagnaient pas, hélas, de l'énergie, de la décision, de la rapidité d'exécution qui auraient coupé l'herbe sous le pied des émeutiers. Pilate n'a-t-il pas trouvé à Cany, en 1793, des imitateurs ?

Pendant 16 heures, du lundi 22 au mardi 23 avril 1793, les discours remplaceront les actes, les deux tendances opposées s'affrontent, se neu-

tralisent pendant que les émeutiers, eux, agissent. L'enquête de Mahieu, délégué par le district à Cany, l'enquête courageusement et intelligemment menée a pourtant fourni tous les éléments nécessaires pour provoquer une action énergique et rapide. Un ami de Legros, nommé Lenormand, s'empresse de prendre aussi la route de Thiouville, pour couvrir son ami, aidé en cela par son collègue Saint-Requier dont les pâles harangues n'endigueront pas les flots de l'émeute. Ni l'un ni l'autre ne se montrera indigne de la confiance que leur a témoigné Vastey le procureur-syndic. Ce sectaire impénitent, aveuglé par la passion, peut bien leur recommander « la prudence et la sagesse » il a annihilé les velléités de répression des autorités du district, et Saint-Requier au lieu de faire revenir la Garde Nationale sur les lieux du drame, sera trop heureux de rentrer à Cany avec elle, sans avoir causé aux émeutiers le moindre ennui.

LES GENDARMES.

Ces militaires ont exécuté ponctuellement les ordres qui leur furent donnés : pendant ces 24 heures tragiques, le brigadier et ses quatre gendarmes n'ont pas connu le repos. Enquête, observations, rapports, liaisons furent leur partage, et tandis que leur officier : Bertran, regardait les choses de loin, ils suivaient de près le déroulement du drame, renseignant exactement les autorités, souffrant certainement de n'être pas en nombre pour pouvoir, par leur intervention, changer le cours des événements.

Sous les ordres du brigadier Desgenétais, les gendarmes Tournelin, Marcel, Manuel, Dessole, réduits aux rôles d'observateurs et d'agents de liaison, n'ont épargné ni leur peine, ni leur temps, mais le tout fut sciemment et volontairement gaspillé par Vastey, Saint-Requier et Lenormand. Le rapport de la Gendarmerie demeure une des pièces maîtresses du dossier patiemment constitué par M. l'Abbé Grèverend.

LA GARDE NATIONALE.

Malgré ses deux canons, avec son armement sans doute disparate, cette troupe de civils à peine déguisés en militaires ne paraît pas avoir été apte à remplir la mission pour laquelle le district fit appel à elle. Mal commandée, Delahalle n'avait d'autre souci que de se faire décerner un certificat de bons et loyaux services par les commissaires, cette troupe compte des amis, des parents, dans les villages où elle doit intervenir. Le gros cidre, versé à pleins seaux, achèvera l'anéantissement de la faible valeur militaire de cette troupe.

Mise en route de Cany, le 23 au matin, forte de 80 hommes, avec 73 fusils et 2 canons, elle se dirige vers Thiouville par Grainville, recevant en cours de route le renfort des gardes nationales de différents villages. A Thiouville, Legros ne se laisse pas surprendre : il attend aux confins du pays cette armée de citoyens dont on ne pourrait dire que la discipline fasse sa force principale. Une partie de cet effectif restera fidèle à ses chefs et à son devoir, le reste se mêlera à la troupe de Legros, puis aux émeutiers.

Yvetot, alerté par le curé jureur de Cliponville qui raconte que 500 brigands à cheval investissent Thiouville, fait battre la générale et sonner le tocsin. Vers 9 h. 30, grossie du renfort de volontaires armés au besoin de broches à rôtir... la Garde Nationale d'Yvetot, le 23 avril, prend la direction de Thiouville. Seuls, ses chefs y parviendront, et au moment où Bréard va être à son tour assassiné, les officiers repartent, ayant obtenu, eux aussi, des rafraîchissements pour leurs hommes demeurés entre Cliponville et Thiouville. Cantonnée à la ferme Delalande, la troupe qui, elle aussi, a traîné deux canons, bornera son intervention à l'ensevelissement de la tête de Bréard au pied d'un des « fossés » de la ferme.

Dans les deux cas, la force armée a été empêchée d'intervenir, détournée de son devoir : Legros, le matin a arrêté la garde de Cany, Roger fait de même l'après-midi avec celle d'Yvetot.

Connaissant maintenant, au moins sommairement, acteurs et témoins du drame, il nous reste à le revivre.

LE DRAME

Il a été préparé de longue date.

Dès 1786, à propos de l'élection d'un trésorier de fabrique, un début d'agitation s'est manifesté. Si on n'en retrouve pas la trace aux élections de 1789, il n'en sera plus de même en 1790. La cabale que le Marquis de Belbeuf, procureur général au Parlement de Normandie, avait qualifiée en 1786 de « gens de peu de chose, et d'autant plus hardis qu'ils n'ont rien à perdre, qui querellent et insultent leurs collègues, ce qui est une façon de les expulser » a réussi, en 1790, à s'installer solidement à la mairie, mais elle a échoué dans sa première tentative de mainmise sur la fabrique.

Loin de suivre, contraintes et forcées, les ordres supérieurs, les autorités nouvelles de Thiouville les devanceraient ou les provoqueraient volontiers. Pour se débarrasser de ceux qui les gênent encore, elles s'attaqueront d'abord à leur réputation. Bucaille, en 1790, puis à nouveau en 1792, sera accusé de déclaration insuffisante de ses revenus. L'Abbé Taude, par la netteté de son enseignement, est un vivant reproche pour la cabale, on le dénoncera aux autorités supérieures sous prétexte « d'incivisme » (cf. supra, p. 19).

On prend soin, dès 1791, de désarmer les futures victimes. La Garde Nationale de Thiouville perquisitionne chez Bucaille, chez Tocques, chez Riard, ainsi que chez les deux prêtres fidèles : l'Abbé Taude et l'Abbé Viret. Les autorités de Cany, mises en présence du fait accompli, pourront bien souligner que cette perquisition a été faite par des « particuliers sans ordres », le mal est fait.

Les victimes sont désarmées, mais leur présence est encore une gêne, un reproche ; le clergé fidèle disparaît, mais Riard, Bréard, Tocques et

surtout l'ancien syndic Bucaille sont restés au pays. Si seulement on pouvait trouver un prêtre réfractaire caché chez Bucaille, cet ami des « aristocrates » !... Le 14 avril 1793, nouvelle perquisition : on ne trouve pas de prêtre insermenté, par contre on découvre chez Riard une lettre de l'Abbé Viret, chez Bucaille, un certificat de résidence de l'Abbé Taude à Maëstricht, ainsi que des objets liturgiques. On avait donc les adresses des prêtres réfractaires, on tenait surtout la preuve que Bucaille entretenait, avec un exilé, une correspondance délictueuse. Ajoutons-y l'aveu sans fard fait par Bucaille qu'il a accueilli chez lui un prêtre réfractaire qui y a célébré la messe. Il pourra bien porter spontanément à la mairie les objets de culte qui ont échappé à la perquisition : il est désormais condamné — et sans jugement — dans la pensée de ses ennemis. Il ne reste qu'à mettre le feu aux poudres, elles sont prêtes, on saura bien faire jaillir la funeste étincelle. Une semaine de calme apparent, du 14 au 21, permettra sans doute aux conjurés d'achever leur préparation.

LES JOURNÉES TRAGIQUES

Le lundi 22 avril, c'est jour de marché à Cany. Dès le matin, Thiouville est en effervescence : au carrefour de l'entrée du village, Gallais fils, capitaine de la Garde Nationale, Jacques Legros, commandant en second, Piednoël, Colombel, Paploré et Devis tiennent conseil : il faut décider les Thiouvillais à assister en foule à la messe du Saint-Esprit que, d'accord avec le curé Vincent, on a prévue pour le lendemain à 5 heures.

La persuasion, la menace, l'étalage des armes, travailleront en ce sens et produiront leur effet, mais, chez Riard, on se heurte à un net refus. Pour l'inciter à une plus grande souplesse, on livre au pillage et sa boutique et son domicile, la couverture même de la maison est arrachée. Legros qui a ordonné ce singulier châtiment, en surveille l'exécution, voulant sans doute faire une répétition générale, entraîner sa troupe. Ce n'est pourtant pas là que se jouera l'acte principal du drame, cet honneur est réservé à la ferme du Chouquet, au domicile de Jean Bucaille. C'est un jeu pour Legros d'y conduire sa troupe mise en appétit par son facile succès chez Riard.

Bucaille est enfermé chez lui, qu'importe, on enfonce cette porte qui refuse de s'ouvrir, les haches ne sont-elles pas faites pour servir ? Ayant donné à sa femme et à ses enfants le temps de fuir, Bucaille paraît : on l'invite, lui aussi, à se rendre le lendemain matin, à la messe du curé Vincent : invitation à laquelle il répond fièrement : « Mon corps est à vous, mon âme est à Dieu ; de ma maison, faites ce que vous voudrez ».

Menaces et cris ne peuvent modifier sa courageuse attitude : tant pis pour lui, sous les ordres de Legros, pillage et dévastation sont menés à terme ; à ceux qui semblent peu empressés à cette sinistre besogne, Legros se charge, sous la menace de la hache, de faire comprendre que l'heure des vains scrupules est passée. Cette soi-disant perquisition ne permet de trouver que quelques menus objets de culte, mais nulle trace de prêtre caché. La promesse de venir le lendemain à la messe du Saint-Esprit n'ayant pu être obtenue, il ne reste plus à Legros qu'à faire évacuer le terrain à

LE CLOCHER DE THIOUVILLE

ses pillards. A son tour Bucaille quitte sa ferme, il se rend à Cany, où il est reçu par le Président du Directoire auquel il conte ses malheurs, mais, par souci de ne nuire à personne, il ne signe pas de déposition : il ne se plaint pas, il informe, et déjà, dans son cœur, il pardonne.

Les nouvelles de ce pillage se répandent l'après-midi dans Cany, mais aucun rapport ne parvient de Thiouville. Ce silence paraît louche au Directoire qui envoye Mahieu enquêter sur place, et, sagement, requiert l'intervention de la gendarmerie.

Mahieu, le brigadier Desgenétais et les quatre gendarmes prennent à cheval la route de Thiouville. La prudence, autant que leur mission de recherche de renseignements, les conduit à la ferme de Massif plutôt que chez Bucaille. Ils y recueillent, des lèvres de Massif lui-même, la première accusation formelle contre Legros. Ses dires sont d'ailleurs confirmés par Mabille qui, lui, fait partie de la municipalité. Le maire, Roger, craignant sans doute pour sa sécurité immédiate et future, se contente de répondre et de sa fenêtre, qu'il n'a donné aucun ordre à la Garde Nationale, puis se couche, calme et tranquille.

Bucaille, mis en confiance par ce qu'il a appris à Cany, rentre tranquillement chez lui, la nuit tombée, encouragé par sa fille Marie-Anne. Les guetteurs camouflés dans les fameux fossés pour épier les faits et gestes de la maréchaussée, et signaler l'éventuelle arrivée de défenseurs de l'ordre, pourront signaler triomphalement à Legros ce retour de la victime du lendemain.

« Il y eut un soir »... apparemment calme et paisible et calme comme les autres soirs de la campagne cauchoise, « et il y eut un matin »... qui allait être tragique.

Le mardi 23 avril, dès 4 heures, à Cany, on bat la générale, la Garde Nationale se rassemble sous les armes. A 4 h. 30. à Thiouville, on sonne l'Angélus, bientôt suivi de la sonnerie de la fameuse Messe du Saint-Esprit, à laquelle aucun Thiouvillais ne voudra sans doute manquer : les invitations menaçantes de la veille sont encore fraîches dans les mémoires ; venant des pays voisins, de nombreux éléments se joignent aux habitants de Thiouville. Riard et Bréard sont en fuite, seul Bucaille est au pays : il voit sa cour envahie par une foule hurlante. Legros se démène : les cinq gendarmes de Cany, impuissants devant cette marée, sont repartis : il faut agir rapidement avant qu'ils n'aient provoqué l'envoi de troupes plus nombreuses. Un cri retentit, repris par la foule qu'il met dans le jeu atroce : « A la messe, les aristocrates ». C'est alors qu'arrive le commissaire du Directoire de Cany : Lenormand. Legros, son ami, se précipite vers lui, lui fait haranguer la foule qu'il a mission de faire rentrer dans le devoir. Cette arrivée et l'heure toute proche de la messe vont détourner pour un temps la foule. Dans l'église, trop petite pour contenir cette cohue, Vincent officie... il va invoquer le Dieu de paix et d'amour, pourquoi faut-il que ses actes soient en contradiction absolue avec sa prière ?

L'office achevé, — on imagine avec tristesse ce qu'il a pu être — Lenormand, au greffe de la justice de paix qui tient lieu de mairie, rédige

son rapport pour Cany, quand retentit le tocsin : ce n'est pas un appel au secours, c'est un signal attendu par les complices des pays environnants au nombre desquels il faut ranger le curé-jureur de Cliponville ; ceux-ci s'empressent de sonner à leur tour. Signalant l'arrivée de la force armée, cette lugubre sonnerie provoque l'affolement espéré des populations paisibles : les rumeurs les plus invraisemblables trouvent alors un facile crédit, le peuple est prêt à suivre n'importe où les plus mauvais bergers. Comme jadis, au Jardin des Oliviers, c'est bien « l'heure et la puissance des ténèbres ».

Rejoint par Saint-Requier, Lenormand, sur le registre de la mairie peut bien inscrire selon la déclaration de Legros, que tout est tranquille. Delahalle, dont il faut noter, pour une fois, l'excellent réflexe militaire, au son du tocsin, fait avancer ses hommes, mais Legros veille : avec sa propre troupe, suivi des commissaires, il se précipite au devant de Delahalle qu'il réussit à arrêter avant son entrée dans le pays. On fraternise à grands renforts de gros cidre, c'est le désastre : dûment abreuvée, une tourbe informe déferle dans les chemins du paisible village : gardes nationaux de Cany débandés, gardes des paroisses voisines, curieux et excités se ruent vers la ferme de Bucaille dont la cour est à nouveau envahie. Saint-Requier veut parler, mais ne peut obtenir l'audience de la populace ; auprès de ses hommes échappés à leurs chefs, Delahalle n'a pas plus de succès, si bien qu'à 11 heures, Saint-Requier lui donne l'ordre de regagner Cany avec ses éléments fidèles..

Et, à nouveau, lugubre et diabolique, le tocsin retentit.

La populace n'a pas perdu son temps, comme la veille, elle pille, les tonneaux sont défoncés, et le cidre que Bucaille avait fait avec soin et méthode, coule à flots, achevant de troubler les pauvres cervelles. Les rares meubles restant dans la maison sont ou mutilés (armoire et commode gardées par Mlle Pesquet à Ourville) ou brisés, jetés par les fenêtres, les morceaux sont précipités au fond du puits. Quelques objets ecclésiastiques encore trouvés raniment l'anticléricalisme des émeutiers qui s'amusent à une parodie d'aspersion avec le sel de la saumière. Il ne manquait à l'émeute qu'un drapeau : un cotillon rouge trouvé dans une des chambres, est déchiré et attaché aux branches d'un pommier.

Le départ de Delahalle entraînant avec lui ce qui lui restait de troupe fidèle a ôté à Bucaille tout espoir de salut, mais Marie-Anne n'a pas perdu la tête : elle a fait seller un cheval qui est prêt au fond de la cour. Profitant du désordre, Bucaille veut s'en servir : rejoint, agrippé, forcé de remettre pied à terre, il lui faut se laisser ramener vers la maison, et le retour de cet homme grave et digne, assez grand, aux cheveux blancs, en impose à la foule. On ne peut s'empêcher de penser à l'« Ecce Homo » de la Passion. « Tolle, enlève, crucifie », hurlait, docile aux impulsions des scribes et des pharisiens la foule de Jérusalem. « A la messe du curé patriote » hurle maintenant la meute de Thiouville. Bucaille prend la peine de leur répondre : « Je n'y suis jamais allé, vous pouvez m'y traîner ; après, comme avant vos fureurs, je serai toujours le même ». Le cri sacrilège lancé par un des meneurs est repris en ignoble clameur : « la messe ou la mort ». Comme autrefois, au Prétoire, les soldats de Pilate, certains

s'amusent de leur victime sur les yeux duquel on attache un bandeau. Bucaille n'en peut plus, il est adossé à l'un de ses pommiers, « Marie-Anne, dit-il, va me quérir une chaise », elle trouve encore un petit fauteuil sur lequel il s'assied, ne répondant par aucune plainte aux moqueries, aux insultes, aux menaces de ses bourreaux. Déjà le bruit des fusils que l'on charge a retenti... Ces hommes, Marie-Anne les connaît bien pour la plupart, peut-être même ont-ils travaillé chez son père... Elle essaye de les toucher, elle y réussirait peut-être si Vincent n'était là. Ce singulier curé a troqué la chasuble pour un fusil dont il ne craint pas d'appuyer le canon sur la gorge de Marie-Anne, déchaînant à nouveau le tumulte.

Elle a échoué auprès des bourreaux, son affection filiale lui fait tenter une suprême démarche auprès de la victime : l'embrassant, elle le supplie de céder à la violence : « rendez-vous, mon père, rendez-vous ! ». Poignant tableau qui en impose à la foule qui entend tomber des lèvres de ce paysan cauchois cette réponse digne des martyrs chrétiens des premiers siècles de l'Eglise : « Ma fille, je meurs pour mon Dieu, je n'ai pas peur des hommes ».

Il ne reste à Marie-Anne qu'à prier et à pleurer : Bucaille se relève, son bandeau tombe, il parle encore : « ce que vous pourrez... mais seulement ce que Dieu voudra ». Il embrasse sa fille, la tenant serrée contre lui, levant les yeux au ciel. Déjà les amorces brûlent, mais, malgré le beau temps sec, toutes font long feu. On arrache alors Marie-Anne des bras de son père, et on l'entraîne à l'écart. Le premier coup de feu retentit enfin : blessé à la tête, Bucaille porte à son front sa main droite qu'il retire, pleine de sang, il fait alors, avec son sang, un grand signe de croix, d'autres coups de feu y répondent et Bucaille s'effondre. Nul ne peut retenir Marie-Anne qui se précipite pour recueillir le dernier soupir de son père, sur les lèvres duquel, suprême réconfort, elle saisit un magnifique sourire. Coups de baïonnette, pierres amoncelées sur ce pauvre corps achèveraient l'œuvre de mort s'il en était encore besoin.

S'arrêter en si bon chemin, ce serait inconcevable pour cette tourbe : la profanation va suivre : on dégage le cadavre, on le déguise avec des vêtements sacerdotaux, à ses pieds, des souliers à boucles d'argent, souvenir sans doute de l'Abbé Taude. Comme autrefois, sur l'autel du sacrifice, on étendait la victime immolée et offerte aux faux dieux du paganisme, sur la large margelle du puits, on étend le corps de Bucaille : tête, bras, jambes sont détachés du tronc, piques et sabres y sont enfoncés, et l'on ose promener ces sanglants trophées, tandis que sur le tronc rejeté dans la cour on accumule vêtements, meubles brisés, auxquels on met le feu.

Il est alors midi passé, et le soleil de printemps éclaire le théâtre de cet affreux drame.

Si le 1er acte est joué, le drame n'est pas achevé pour autant : un 2e acte va suivre, non moins atroce. Bucaille n'est plus, mais son ami Bréard vit encore. La veille, il a cherché asile à Bennetot, on l'y a traduit devant le procureur de la commune qui ne trouve rien de mieux à faire que de le faire ramener à Thiouville par la Garde Nationale. Ce sinistre cortège y

arrive vers 2 heures et ranime l'incendie du matin : à nouveau retentit la clameur : « à la messe... ». Conduit à la mairie, il devrait y trouver asile. Roger, Saint-Requier, Duchemin sont là, au lieu de lui donner l'asile et la protection qu'ils lui doivent, ils vont le livrer à la fureur de ses poursuivants. Pourtant, à point nommé, arrive Martin, le commandant de la Garde Nationale d'Yvetot. On se gardera bien d'utiliser cette force fraîche, au contraire, on donne à Martin des rafraîchissements pour ses hommes, le priant de reprendre la route d'Yvetot.

Bréard a compris : sa seule chance de salut, c'est l'évasion ; jeune et vigoureux, il tente sa dernière chance, bouscule les palabreurs officiels, se rue dehors, gagne la plaine, poursuivi par les vociférations des uns, la course des autres. Cerné, près d'être pris, il fait face : sommé de se rendre lui aussi à la messe du curé patriote, il a cette sublime réponse : « Dieu avant tout ». Ce sont les fusils qui lui donnent la réplique ; atteint, il chancelle, se relève, retombe enfin, mort, le dos contre terre. Armé d'un couteau à pressoir, un des poursuivants essaye de le décapiter, mais il est ivre, il ne peut réussir sa macabre besogne qu'un deuxième bourreau doit reprendre. Et comme pour Bucaille, on improvise un sinistre cortège, escortant cette tête que, la lassitude aidant, on abandonnera près de la ferme Deslandres.

APRÈS LE DRAME

LES RESTES DES VICTIMES

Nous avons vu comment le corps de Bucaille fut ignoblement dépecé après son massacre. Sa tête fut portée au bout d'une pique comme un trophée : elle fut inhumée dans le cimetière d'Héricourt, selon le témoignage de Marie-Anne. Les annales paroissiales de Thiouville, écho sans doute de la tradition locale, penchaient plutôt pour la mare située entre le château et la ferme voisine. L'étude détaillée des divers témoignages a porté l'Abbé Grèverend à adopter de préférence la tradition appuyée sur le témoignage de la propre fille de notre héros. Une de ses mains, peut-être les deux, aurait été ensevelie à Yvetot après avoir servi de salière aux bourreaux qui, après le drame, se sont fait servir une collation au château de Cliponville.

Nous avons vu Vincent, curé et officier public, rédiger l'acte de décès de Bucaille dont il ensevelit le buste, probablement en face du clocher. Le fossoyeur l'aurait retrouvé en 1849, mais cette reconnaissance demeura très discrète : Anthime Legros, fils de Jacques, l'officier de la Garde Nationale en 1793, était alors maire, et maire très pacifique de Thiouville.

Les restes de Bréard furent-ils aussi déposés dans le cimetière ? furent-ils jetés dans la fameuse mare, aujourd'hui comblée, et qui était réputée ne jamais geler complètement depuis que des restes des victimes du 23

LA ROUTE DE NORMANVILLE

avril 1793 y auraient été jetés ? Sa tête en tous cas, fut ensevelie, par les soins d'un officier de la Garde Nationale d'Yvetot, dans un des « fossés » de la ferme Deslandres.

Le couteau à pressoir avec lequel fut mutilé (1) le corps de Bucaille, ainsi sans doute que celui de Bréard, fut remis en 1915 à M. l'Abbé Grèverend par M. Fortin, maire d'Oherville. Recueilli au siècle dernier par une famille Bunel habitant Oherville, ce sinistre outil, transmis à un nommé Morand par sa femme, née Bunel, fut donné par lui à M. Vincent qui, plus tard, le remit à M. Fortin.

La délicatesse de M. l'Abbé Pasquier, curé-doyen d'Ourville, m'a permis de recevoir, de la succession de M. l'Abbé Grèverend, ce précieux souvenir.

LES RÉACTIONS DE THIOUVILLE

Comment se manifesta l'émotion populaire après ce double drame, quelle furent les réactions de la population ? Il semble que la crainte et la honte durent régner, lorsque la tempête fut calmée. Il faudra longtemps pour que la paix revienne au pays, où les responsables se sont employés activement à étouffer ce sombre souvenir.

Au soir du 23 avril, Roger, le maire de Thiouville, Duchemin, juge de paix, Vincent, curé, sont à la mairie avec Coudret, Constantin, Louis Mabille, Daubeuf, Jean Anquetil, membres de la municipalité. Ces ruraux ont pris soin de faire nourrir le bétail de Bucaille.., Si Duchemin, Vincent n'ont pas de remords, en est-il de même des autres ? Les registres officiels ne nous livrent pas le secret de leurs discussions, nous n'avons que le rapport adressé au Directoire de Cany. Cette pièce est peut-être aussi éloquente par tout ce qu'elle passe sous silence, que par le peu qu'elle rapporte.

Thiouville, 11 h. 30 du soir
Mardi 23 Avril 1793.

Les citoyens officiers administrateurs de
la Commune de Thiouville,
aux Officiers Administrateurs du District de Cany.

Citoyens,

Il est onze heures et demie du soir. Tout est rentré dans l'ordre. Une grande tranquillité règne dans la paroisse. Le trouble est dissipé.

---

(1) Cet outil servait autrefois à découper l'amalgame de paille et de marc de pommes retiré du pressoir à cidre, après extraction du jus. Ce marc était donné au bétail. En forme de croissant allongé, cet outil était emmanché sur un manche de bois ; la lame mesure 11 centimètres de large vers son milieu ; de la pointe, à l'extrémité du manchon, on mesure 62 centimètres.

Votre commissaire Saint-Requier ayant été témoin de ce qui s'est passé, il a dû vous en faire part. Il devenait pour lors inutile de vous en faire rapport dans ce moment

D'ailleurs, le plus tôt possible, vous recevrez de notre part un extrait de notre registre relatif à tout ce qui s'est passé.

Ce 23 avril 1793 — 2e de la République Française.

Coudret — Constantin — Roger, Maire, Officier,
Louis Mabille — Daubeuf — Jean Anquetil,
Duchemin, Juge de paix — Maréchal,
Vincent,
Curé de Thiouville.

Pour plus de sûreté d'ailleurs, Duchemin sera bientôt délégué à Rouen, pour y prévenir les conséquences fâcheuses du rapport que le District fera au Département.

En attendant, le juge de paix amuse la galerie, il fait du zèle à propos de Lucas, volontaire d'Envronville, arrêté à Caudebec à cause de sa participation probable aux meurtres de Thiouville... « Soyez sûr, citoyen, que je ne négligerai rien sur cette affaire pour découvrir la trame qu'il pourrait y avoir eu d'ourdie à cet effet » (lettre du 3 mai au procureur-syndic de Cany). Le 27 mai, il écrit à nouveau : « je n'ai encore pu trouver aucune déclaration qui m'indique les auteurs de la mort de Bucaille et Bréard... » Derrière ce véritable rideau de fumée, que de manœuvres pour brouiller les cartes et ménager avec sa propre défense, celle de Legros. Et pourtant, bon gré, ou mal gré, il lui faudra bien faire parvenir au Département les « arrêtés, réquisitions et lettres qui font connaître les mesures prises ».

Confirmé par les commissaires du Directoire départemental, le contenu du dossier ne peut pas ne pas produire une très mauvaise impression. Il ne faut pas attendre l'attaque pour y parer : mieux vaut prendre l'initiative des opérations. Une bonne pétition, signée le 7 mai par 64 habitants de Thiouville, — il est facile d'imaginer la liberté de ces signatures ! — auxquels se sont joints les 6 officiers municipaux, le procureur et le greffier, prend la défense de Legros, attaque le « rapport terrible » de Massif en date du 22 avril, ainsi que les gendarmes pour leur rapport, « non seulement téméraire, mais de toute fausseté ».

Le maire, lui-même, le 8 mai, éprouve aussi le besoin d'affaiblir le rapport de la gendarmerie, et de justifier son insouciance.

Vincent, non plus, ne s'est pas tenu à l'écart de cette manifestation, le 10 mai, il proteste contre « le bruit qui se répand qu'on voudrait faire une poursuite rigoureuse »... « remède, dit-il, pire que le mal »...

Duchemin surtout se démène, il prétend rechercher les coupables, en particulier Legros. Quoiqu'il connaisse la cachette de l'officier de la Garde Nationale, il avoue les échecs de ses recherches, de son enquête, et... accuse le District de Cany de retarder la transmission des pièces officielles.

Au 29 mai, Cany constate que Legros, principal auteur des crimes d'après la gendarmerie, est toujours en liberté, et ajoute que, s'il était arrêté, il devrait être transféré à Rouen, « dont les prisons sont plus sûres que celles de Cany ».

Au 1er juin, c'est l'accusateur public du Département qui tente de stimuler le zèle du juge de paix, notre Duchemin. C'est pour lui, l'alerte la plus grave : aux grands maux les grands remèdes ! Une nouvelle pétition adressée cette fois au Gouvernement est mise en route dans le district, il ne sera pas difficile de la faire signer par « tous les vrais amis de la paix »... et par tous ceux qui ont la conscience moins pure. Pétition collective et supplique rédigées par Legros dans sa retraite pourtant mystérieuse, tenteront un rapprochement entre les émeutes de Paris, restées impunies, et celle de Thiouville : peut-on supposer un seul instant que le Comité tolèrerait qu'il y eût dans la nation, deux poids et deux mesures ? D'ailleurs Bucaille n'était-il pas un aristocrate provocant, et, ses meurtriers, des patriotes trop longtemps opprimés ? Cette habile démarche aboutira, le 6 octobre 1793, à un décret d'amnistie totale et d'annulation des poursuites. Tranquille désormais, Duchemin peut savourer la vengeance : Massif, Riard, Petit, iront rejoindre Guillebert à la prison de Cany.

Saladin, conventionnel en mission dans le département, faisait à la Convention un rapport sur ces événements, adressé du Havre, il y notait « que dans le département de la Seine-Inférieure, l'esprit du peuple est assez bon, mais il est agité par les efforts d'une aristocratie, qui, si elle n'était pas contenue, ferait des ravages funestes ». Ces lignes injustes sont pourtant signées d'un modéré qui n'avait pas voté la mort de Louis XVI. Leur auteur terminait en adressant des éloges à l'administration de Cany et en demandant pour elle « la justice qui lui est dûe » (cité par G. Dubosc, *Journal de Rouen*, 13-2-21).

LES AUTORITÉS SUPÉRIEURES APRÈS LE DRAME

Malgré ce certificat de Saladin, le District de Cany avait-il très bonne conscience ? Il avait été bien décidé à faire arrêter les coupables, mais n'a-t-on pas craint la vindicte de Thiouville dont on devine les appuis en haut lieu ? Ne pouvait-on pas craindre de voir remuées par contre coup les cendre du bûcher de 1791 ? (cf. plus loin).

Rouen, plus éloigné, n'a pas les mêmes motifs de crainte : le rapport de ses deux délégués : Anquetin et Belhoste, fournit un exposé détaillé des événements, soulignant les atermoiements des autorités de Cany, soulignant les responsabilités de Duchemin, de Legros ; le 4 juin, le Conseil Général du Département donne carte blanche à l'accusateur public pour cette affaire. Peine perdue, puisque nous avons vu, le 6 octobre 1793, la Convention Nationale enterrer l'affaire.

Mais comment expliquer ces atrocités ? Comment en est-on arrivé à tant de cruauté ?

Le peuple, le bon peuple de Thiouville a été grisé, grisé de gros cidre, grisé surtout de mauvais conseils habilement diffusés par les meneurs, les éléments troubles et louches de la région ont mené l'affreuse danse. Cette explication, pour vraie qu'elle soit, suffit-elle ? Il y a eu un précédent : à Cany, le 22 avril 1791, un criminel, condamné à mort pour avoir, par intérêt, assassiné frère, belle-sœur et plusieurs neveux, fut exécuté dans des conditions particulièrement sauvages devant les habitants des villages voisins dûment convoqués et rassemblés, les autorités ayant voulu impressionner les populations et faire un exemple. Bûcher, mutilation du corps, bref, tout ce qui fut fait pour le corps de Bucaille, se trouvent déjà en 1791 à Cany dans cette affaire.

Si cette explication vaut pour les braves gens du pays, elle ne vaut pas pour Vincent ; comment expliquer le cas particulièrement douloureux de ce singulier curé ? Lié par intérêt aux conjurés, il ne s'appartenait plus. Prêtre, il avait rompu les liens qui l'unissaient aux autorités légitimes de l'Eglise ; il n'a gardé de son sacerdoce que ce qu'il avait de moins élevé. Son orgueil, surtout, souffre de la muette condamnation que portent sur lui, et sur son ministère, la défiance de Bucaille, et l'influence qu'il exerce dans la paroisse.

Pour les autres conjurés, une seule explication paraît possible : l'obéissance aveugle aux ordres d'une société secrète. Cette explication justifie d'ailleurs leurs succès, les concours qu'ils ont rencontrés ; elle vient tout naturellement à l'esprit du lecteur du travail de M. Grèverend, il semble en effet qu'on voit agir la puissance occulte, manœuvrant les leviers de commande, manœuvrer presque à découvert. Ne peut-on pas penser qu'hélas, Vincent lui-même y aurait été affilié, le fait ne serait malheureusement pas isolé.

TIMIDE RÉVEIL DE LA JUSTICE

L'état d'exception, les injustices qui en découlent ne peuvent se maintenir indéfiniment ; si la justice a été mise en sommeil, l'heure vient où elle se réveille. Cette heure vient trop lentement dans bien des cas, mais pour être lente, sa marche n'en est pas moins sûre. Le vent a tourné, les événements ont marché, et jusque dans les prisons, on en a conscience : Riard, tenace et courageux, écrit un mémoire pour justifier sa conduite, pour signaler les vrais coupables, en particulier Vincent ; Massif, par l'intervention de ses filles, a été libéré pour raison de santé. Les parents de Bucaille et de Bréard eux-mêmes s'adressent à la Convention avec l'espoir d'obtenir l'annulation de l'amnistie et la reprise de l'instance contre les meurtriers. De cette pièce, retenons les quatre mauvais vers par lesquels elle débute, ils sont tout à fait au goût de l'époque :

Mânes plaintives de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux,
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

Dans une forme meilleure, les auteurs disaient encore : « Ces deux infortunés, sous prétexte de ne pas assister aux offices religieux, furent assaillis à cette époque, par une horde sanguinaire qui les égorgea impitoyablement.

Le silence fut la seule réponse à cette démarche pourtant appuyée sur les documents officiels des archives du Directoire et du Tribunal du du District de Cany ».

Nous ne suivrons pas dans tous ses détails et sa confusion, le récit des soubresauts, des destitutions qui marquèrent alors l'histoire municipale de Thiouville. Notons seulement que si la partie saine de la population aspirait à la paix, les anciens coupables, leurs complices cherchaient à éviter toute manifestation de la vérité, tout ennui pour eux-mêmes.

Il faut encore signaler que dès 1802, un ami de Bucaille, Pierre Tocques, est élu trésorier de fabrique, par 30 voix sur 41, et que son successeur, en 1806, fut Jean Riard.

LE SILENCE

Deux curés successifs, l'Abbé Decorde, 1803-1809, l'Abbé Decaux, 1809-1811, s'employent sans succès, à effacer les traces des anciennes divisions. Revenu en 1811, après avoir été curé de Cleuville, l'Abbé Taude s'y employa avec plus de succès, avec l'aide du maire : Anthime Legros, fils du fameux officier de la Garde Nationale. Ce simple détail joint à la profonde charité sacerdotale de l'Abbé Taude allait lui dicter une attitude magnifique dont il ne s'est jamais départi : un silence total sur le drame dont son ami avait été la victime.

Un autre curé de Thiouville, pourtant amateur d'histoire locale, l'Abbé Quemin, observa la même attitude, pour les mêmes motifs sans doute de discrétion pastorale.

Peu à peu, les souvenirs s'estompèrent au fur et à mesure que disparaissaient les familles des victimes : la veuve de Jean Bréard a quitté le pays, le fils de Bucaille est mort célibataire à 28 ans, deux de ses filles sont mariées et vivent à Vittefleur, la troisième, Marie-Anne, la « femme forte », veuve de Pierre Tocques, a épousé Troude en secondes noces et habite désormais à Héricourt. C'est elle qui, comprenant la réserve et la prudence qui s'imposent à Thiouville, entretiendra la tradition. Elle a recueilli et rédigé des notes sur le drame, et, sûre d'y trouver sous un tertre, derrière l'église, la tête de son père, elle monte tous les jours, malgré l'âge et les douleurs, prier au cimetière de Saint-Denis d'Héricourt.

Alerté par la découverte du fameux couteau à pressoir, le châtelain d'Oherville, M. d'Auffay, vient interroger la vaillante Marie-Anne, il va être le premier à donner au public un récit du drame ; par ses soins, la *Gazette de Normandie*, le 28 octobre 1833, aura l'honneur de rompre le silence. Après M. d'Auffay, les historiens régionaux, et en particulier le célèbre Abbé Cochet, ont étudié ce drame de Thiouville. Recevant son Archevêque pour la Confirmation, le 7 juillet 1892, l'Abbé Savalle, curé

de Thiouville, évoque en chaire devant Monseigneur Thomas, le souvenir de Bucaille. C'est son successeur, l'Abbé Grèverend, qui s'appliquera à sortir de l'ombre, par le théâtre, par le livre, cette belle figure de paysan cauchois.

Un procès informatif a été ouvert par l'Ordinaire de Rouen, ses actes ont été achevés en 1929 et joints à des documents concernant l'Abbé d'Anfernet de Bures et l'Abbé Briches, autres victimes de la Révolution. Le tout fait partie d'un ensemble de causes concernant les victimes du Tribunal Révolutionnaire, causes présentées à Rome par le Diocèse de Paris.

A côté de ces deux prêtres martyrs, nos deux Cauchois authentiques ne détonnent pas. Leur fidélité exemplaire — avouons qu'elle fut, hélas, bien rare en nos contrées, aux sombres jours de la Terreur — rejoint celle de plusieurs moines de notre Abbaye de Fécamp. Saluons au moins ce soir, la mémoire de Dom Nicolas Dubois, mort en déportation, à l'Ile Madame, le 29 août 1794, d'un mal contracté sur les pontons, et Dom Jean Bonvoust, mort en prison à Alençon, le 17 Germinal, An VII.

Reprenant au terme de cette étude, l'hymne que la tradition rouennaise a consacrée à Saint Nicaise, évêque martyr, hymne que le pieux Abbé Taude a dite et chantée avant nous, je dirai volontiers, pensant au héros de ce drame de Thiouville :

Le sang versé pour le Seigneur fume encore,
Il porte témoignage à la Foi que nous gardons,
Fils dégénérés, au cœur trop refroidi,
Pourquoi végétons-nous dans un frivole repos ?

Puisse l'exemple de Jean Bucaille susciter les dévouements et les fidélités dont l'Eglise de France a besoin pour porter au peuple de France, au peuple de nos campagnes en particulier, le message du Christ, message d'amour fraternel et de vraie fidélité.